

**DECLARATION DU BURKINA FASO A LA 71 SESSION DU COMITE EXECUTIF DU  
PROGRAMME DU HAUT COMMISSAIRE DES NATIONS UNIES POUR LES  
REFUGIES. (PROJET)**

**GENEVE DU 05 AU 09 OCTOBRE 2020**

**Monsieur le Président,**

Je voudrais avant tout propos, excuser Son Excellence Monsieur Alpha BARRY, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération, Chef de la délégation du Burkina Faso qui, pour des raisons de calendrier n'a pas pu effectuer le déplacement à Genève. C'est en son nom que je prends la parole.

Le Burkina Faso s'associe à la déclaration faite par l'Algérie au nom du Groupe africain.

**Monsieur le Président,**

Ma délégation et moi-même vous adressons nos félicitations pour la conduite éclairée de nos travaux. Je puis vous assurer de notre pleine et entière coopération pour le succès de la présente session.

Je voudrais également remercier le Haut-Commissaire pour sa déclaration liminaire et l'engagement du HCR aux côtés des gouvernements dans la protection et l'assistance des personnes vulnérables notamment les réfugiés, les demandeurs d'asile, les apatrides et les déplacés internes.

Le Burkina Faso a l'immense plaisir et l'honneur de prendre part pour la première fois à une session en tant que membre du Comité Exécutif, et ce après son élection le 22 décembre 2019. Je voudrais ici, au nom du Gouvernement burkinabè, remercier et témoigner notre gratitude à l'ensemble des pays amis qui ont soutenu notre candidature.

**Monsieur le Président,**

La présente session se tient à un moment où le monde fait face à des défis majeurs.

En effet, la lutte contre le terrorisme, la préservation de la paix et de la sécurité internationale, le respect des droits humains et tout récemment la crise sanitaire liée au corona virus nous préoccupent tous et tout particulièrement le Burkina Faso en tant que pays d'accueil, de transit et de retour des déplacés forcés.

**Monsieur le Président,**

Le Burkina Faso, au nom de la solidarité internationale et conformément à ses engagements internationaux accueille sur son territoire près de 20 000 réfugiés de diverses nationalités dont un peu plus de 19.000 sont d'origine malienne et environ 10000 demandeurs d'asile. Notre priorité est d'œuvrer sans relâche à une meilleure protection des réfugiés et à trouver des solutions idoines par des actions s'inscrivant dans les plans et programmes nationaux de développement et d'urgence. Ce dispositif national participe de la prise en charge des couches sociales en leur garantissant des conditions favorables et équitables d'accès aux services sociaux de base, d'autonomisation et de sécurité physique et juridique.

Par ailleurs, le Burkina Faso a connu une crise humanitaire sans précédent au cours de l'année 2020 émaillée d'attaques terroristes répétitives et des incidents sécuritaires ayant entraîné une recrudescence du nombre des personnes déplacées internes qui a franchi le chiffre d'un million. Il faut souligner que les Hommes armés non identifiés qui mènent ces exactions changent de tactique et de stratégie de façon permanente. Ils attaquent les populations et se fondent en leur sein rendant plus complexe la tâche des forces de défense et de sécurité qui est de protéger ces populations formées en majorité de femmes et d'enfants démunis.

Je saisis cette tribune pour saluer au nom du Gouvernement du Burkina Faso, l'ensemble de la communauté internationale pour le soutien dont il a déjà bénéficié dans la gestion de cette crise humanitaire.

Malgré cet élan de solidarité, les priorités et les défis pour lesquels le Burkina Faso ne ménage aucun effort restent énormes en matière de développement économique et social, de lutte contre le terrorisme, de la cohésion sociale et de la protection des populations y compris des réfugiés et populations hôtes, des demandeurs d'asile, des personnes déplacées internes. C'est pourquoi, nous appelons à plus de solidarité internationale conformément au principe de la responsabilité partagée inscrit dans le Pacte mondial pour les réfugiés.

### **Monsieur le Président,**

En vue de renforcer la sécurité et la protection des droits humains de l'ensemble des personnes vivantes sur le territoire burkinabè, un certain nombre de mesures ont été récemment prises par le Gouvernement et citées par le Président du Faso dans son discours à l'occasion de la 75<sup>ème</sup> session des Nations Unies. Il s'agit entre autres :

- de notre accord pour l'ouverture d'un Bureau du Haut-commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme au Burkina Faso;
- de l'ouverture d'enquêtes pour les cas présumés de violation de droit humains ;
- du regroupement de tous les réfugiés maliens vivant dans la région du Sahel du Burkina dans une même localité afin d'assurer leur meilleure protection et le respect du caractère civil et humanitaire de l'asile en apportant des réponses globales aux défis humanitaires et en mettant en œuvre le rapatriement volontaire facilité, sécurisé et dans la dignité de ces réfugiés dès que les conditions le permettent et tel que prévu par l'Accord tripartite Burkina Faso-République du Mali-UNHCR.

**Monsieur le Président,**

La gestion des flux migratoires et les déplacements forcés de populations nécessitent des actions concertées. A cet effet, un document de procédures standard pour l'identification et le référencement des demandeurs d'asile a été justement consenti entre notre pays, l'UNHCR et l'OIM pour une meilleure coordination dans la prise en charge et l'orientation des demandeurs d'asile.

Par ailleurs, nonobstant les actions entreprises pour faire face au phénomène de l'apatridie, le risque de voir le fléau apparaître au Burkina Faso est imminent à la faveur des nombreuses personnes déplacées internes et de par sa position géographique de pays de transit et d'accueil de déplacés forcés. A cet effet, le Gouvernement s'attèle à la mise en œuvre des engagements pris lors de l'EXCOM 2019 qui a permis d'élaborer un projet de loi relatif au statut des apatrides.

En outre, le plan d'action de Bamako suite au dialogue régional de protection et de solutions dans le cadre des déplacés forcés au Sahel qui a été signé ici même à Genève par les pays du G5 Sahel à l'occasion de la 70<sup>ème</sup> session de l'EXCOM a permis l'adoption d'une position commune en vue de l'efficacité de l'action humanitaire et d'une approche régionale des questions humanitaires reposant sur le partage de valeurs et de principes communs. La mise en œuvre de ce plan d'action permettra sans doute de réunir des conditions optimums d'accueil et de retour des réfugiés dans les pays de la région. Malheureusement aucun développement n'est possible lorsque la menace sécuritaire reste une préoccupation. Face à l'hydre terroriste, notre pays réaffirme son plaidoyer pour le placement de la force conjointe du G5 Sahel sous le chapitre 7 de la Charte des Nations Unies afin de renforcer ses capacités opérationnelles.

**Monsieur le Président,**

Je voudrais avant de clore mon propos exprimer la gratitude et la reconnaissance du Gouvernement burkinabè à l'ensemble des acteurs humanitaires, spécialement au Haut-Commissaire, pour son implication personnelle dans la mobilisation de ressources additionnelles en faveur des pays de la région du sahel. Je salue particulièrement la Représentation du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés au Burkina Faso pour les efforts consentis et l'accompagnement du gouvernement dans la gestion de la crise humanitaire, la prévention de l'apatridie et dans la lutte contre la COVID 19.

Réaffirmant notre attachement au multilatéralisme et à la coopération internationale, puissent les efforts conjugués de tous contribuer à un avenir meilleur pour les déplacés forcés dans un monde de paix et de sécurité.

**Je vous remercie.**